

Je m'interroge sur le projet de la mairie de la ville de La Rochelle de transformer la régie publique des pompes funèbres en société publique locale.

Qu'est-ce qui peut justifier un tel projet ?

La municipalité de Périgny a soumis au conseil municipal ce jeudi 8 décembre un vote d'adhésion à une société qui n'existe pas, n'a pas encore été créée.

**Je dénonce** un passage en force sans réel débat ni concertation. En effet ce projet doit être soumis au vote du conseil municipal de La Rochelle, qui ne s'est pas encore réuni pour débattre de cette question. Il ne faut pas anticiper sur le débat des élus rochelais !

**Je ne comprends pas** l'acharnement de la municipalité de Périgny pour arracher à tout prix la décision d'un vote positif de la majorité du conseil municipal pourtant acquise à la municipalité.

Cette question aurait pu être mise en délibération en janvier 2012 mais ma proposition de report, d'ailleurs partagée par beaucoup d'élus, a été catégoriquement refusée par le maire.

**J'ai donc refusé de participer à un vote dont nous n'avons pas la maîtrise.**

**Je dénonce** par ailleurs cette volonté de glissement d'une régie publique vers une privatisation plus ou moins cachée.

**Où est la logique publique** dans tout cela ? Alors que la ville de La Rochelle vient de délivrer un satisfecit d'excellence des prestations de ses services, le système actuel ne serait plus en mesure de faire face à la concurrence du privé ? On est en droit de se demander ce qui se cache derrière ce projet .